

Notre entreprise :



Nos valeurs :

Respect - Intégrité - Cohésion - Audace - Performance

Rhode-Saint-Genèse, BELGIQUE

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Cette politique d'intégrité et de lutte contre la corruption, établie sur la base de nos valeurs, est une somme de dispositions qui ne peuvent pas tout prévoir, mais qui, grâce au discernement et au sens des responsabilités de chacun, doivent aider à trouver et à prendre la bonne décision dans une situation donnée, conformément aux lois et règlements en vigueur en Belgique et dans tout autre pays où nous sommes amenés à travailler.

Notre politique d'intégrité et de lutte contre la corruption s'applique à tous les employés d'ASPAC et est portée à l'attention de tous ses fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

En effet, c'est par l'exemplarité de nos comportements que nous deviendrons un acteur incontournable dans nos secteurs d'activité à travers le monde, que nous maintiendrons et renforcerons cette position.

Notre politique d'intégrité et de lutte contre la corruption est conforme à la stratégie de gestion de notre entreprise, qui repose sur trois piliers :

RESPECT

Le respect est au cœur des relations entre les hommes et les femmes, tant au sein de l'entreprise que vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des partenaires.

L'INTÉGRITÉ, une notion universelle

Le mot intégrité désigne le caractère entier ou complet d'une chose ou d'un individu. A travers la diversité des cultures qui lui sont attachées, l'intégrité apparaît comme un concept universel. L'intégrité privilégie les sens d'honnêteté, de droiture, de désintéressement ou de probité. Parfois, le terme "intégrité" introduit également les notions de pureté, d'ouverture, de vérité ou de loyauté.

CONFIANCE - LOYAUTÉ - BONNE FOI

La valeur d'un engagement réside dans la confiance mutuelle accordée par les autres. Preuve d'intégrité et de respect des engagements pris, la loyauté est un concept clé dans la vie.

Dans les relations professionnelles, cette exigence de loyauté est consacrée par des principes juridiques tels que la notion de "bonne foi" qui renvoie à une attitude d'intégrité et d'honnêteté, notamment dans l'exécution d'une obligation.

La "bonne foi" est avant tout l'absence d'intention malveillante, mais aussi la bonne volonté et la coopération.

Cette version de notre politique d'intégrité et de lutte contre la corruption cible spécifiquement certaines menaces pour le développement et le positionnement de notre entreprise, à savoir les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption.

Conflit d'intérêts

Le conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle les intérêts personnels d'un employé peuvent entrer en conflit avec ceux de l'entreprise. La coexistence d'intérêts distincts et parfois divergents crée le risque de choix biaisés et discutables : privilège indu, illégalité, atteinte aux biens ou à la réputation de l'entreprise.

Les enjeux

- Garantir l'impartialité et l'indépendance du jugement professionnel ;
- Évitez d'ignorer d'autres solutions bien fondées ;
- Ne pas favoriser la satisfaction de mes intérêts ou de ceux de tiers au détriment de l'entreprise ;
- Ne pas ébranler la confiance de mon entourage professionnel ;
- Refuser de promouvoir des pratiques illégales ;
- Etc.

Comportement → *nous refusons les conflits d'intérêts*

- ✓ Identifier les conflits d'intérêts auxquels je peux être confronté ;
- ✓ Déclarer toute situation de conflit d'intérêts à ma hiérarchie pour me protéger et protéger mon entreprise ;
- ✓ Soyez transparent sur une situation ;
- ✓ Adopter des principes de comportement stimulant pour limiter les situations de conflit d'intérêts potentiel ;
- ✓ Éviter tout intérêt pour un concurrent, un fournisseur ou un partenaire ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en dehors de l'entreprise, sauf autorisation écrite préalable de la direction ;
- ✓ Éviter toute relation d'affaires directe ou indirecte avec des partenaires, des fournisseurs ou des concurrents de notre entreprise ;
- ✓ Ne pas accepter de cadeau ou d'avantage qui pourrait m'amener à me sentir redevable envers un vendeur, un partenaire ou un autre tiers.

Fraude

La fraude consiste à tromper délibérément les autres pour obtenir un bénéfice illégitime ou pour se soustraire à une obligation légale. Un comportement frauduleux présuppose donc un élément intentionnel (il ne s'agit pas d'une erreur) et un processus de dissimulation de l'acte non autorisé (personne ne doit le savoir).

Le motif de la fraude peut être matériel - appropriation, gains ou économies - ou moral - sens de l'obligation, volonté d'être reconnu ou de maintenir une réputation.

Dans la pratique, la fraude se traduit le plus souvent par un détournement de fonds, une utilisation abusive de matériel, des informations ou une comptabilité incorrectes.

Les enjeux

Un désir, un besoin, une opportunité, une contrainte, une pratique répandue, un sentiment d'injustice peuvent sembler justifier la fraude.

Cependant, quel que soit le motif, la fraude reste un abus, un acte malveillant et non autorisé qui est réalisé au profit d'une personne et au détriment d'une autre (individu ou entreprise).

Les pratiques frauduleuses sont toujours sanctionnées par la loi sous la forme de délits spécifiques : vol, fraude, détournement de fonds, extorsion, abus de confiance, faux, dissimulation de preuves ou de revenus, etc. sanctionnés par des amendes ou des peines d'emprisonnement.

Comportement → *nous refusons la fraude*

- ✓ Imposer l'équité et l'impartialité dans nos relations avec nos clients, fournisseurs et partenaires ;
- ✓ Maintenir une culture saine pour prévenir les comportements frauduleux ;
- ✓ Encourager l'honnêteté et le discernement ;
- ✓ Osez poser des questions et prendre conseil ;
- ✓ Vérifier la réalité des prestations ;
- ✓ Maintenir la traçabilité des transactions et la fidélité des comptes ;
- ✓ Préciser les règles d'utilisation des moyens et des ressources de l'entreprise, réprover et sanctionner le détournement de leur objet ou de leur fonction ;
- ✓ Permettre un contrôle a posteriori et indépendant des systèmes en place ;
- ✓ Faire preuve d'une éthique irréprochable à l'égard de nos clients, fournisseurs et partenaires.

Pots-de-vin et corruption

La corruption est une incitation financière ou autre ou une récompense pour une action illégale, contraire à l'éthique, constituant un abus de confiance ou inappropriée de quelque manière que ce soit. Les pots-de-vin peuvent prendre la forme d'argent, de cadeaux, de prêts, d'honoraires, d'hospitalité, de services, de remises, de l'attribution d'un contrat ou de tout autre avantage ou bénéfice.

La corruption comprend le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'accepter

ou de chercher à obtenir un pot-de-vin. Les enjeux

La nécessité d'accélérer une procédure administrative, l'approbation d'un document quelconque ou la signature d'un contrat peut être tentée par le recours à la corruption.

Quelle qu'en soit la raison, le recours à la corruption reste non autorisé et ne correspond pas aux valeurs de l'entreprise.

Comportement → *nous rejetons la corruption*

- ✓ Ne pas donner ou offrir de paiement, de cadeau, d'hospitalité ou d'autre avantage dans l'espoir de recevoir en retour un avantage commercial, ou pour récompenser une affaire reçue ;
- ✓ Ne pas accepter une offre d'un tiers dont vous savez ou soupçonnez qu'elle est faite dans l'espoir que nous fournirons un avantage commercial à ce tiers ou à quelqu'un d'autre ;
- ✓ Ne pas donner ou offrir un paiement (parfois appelé paiement de facilitation) à un fonctionnaire du gouvernement dans n'importe quel pays afin de faciliter ou d'accélérer une procédure de routine ou nécessaire ;
- ✓ Ne pas menacer ou exercer des représailles à l'encontre d'une personne qui a refusé d'offrir ou d'accepter un pot-de-vin ou qui a fait part de ses inquiétudes concernant un éventuel pot-de-vin ou une éventuelle corruption.

Note de gestion :

La politique d'intégrité et de lutte contre la corruption a une dimension morale et ne se substitue en aucun cas aux lois et règlements en vigueur en Belgique et/ou dans tout autre pays où nous sommes amenés à travailler.

Chacun dans notre entreprise est en droit d'attendre de l'autre un comportement exemplaire et irréprochable de professionnalisme et d'intégrité.

L'intégrité exige du courage, de la force, du bon sens, de la discipline et la volonté d'être différent pour être meilleur.

Les " meilleur(e)s des meilleur(e)s ", ceux qui savent respecter, qui connaissent la force résultant de la cohésion dans une équipe, qui ont l'audace, qui réussissent, le sont par leur talent, par leur détermination, par leur tempérament... mais d'abord parce qu'ils ont choisi d'être honnêtes.

Dans notre métier, nous devons tous être les "meilleurs des meilleurs" pour prendre notre place sur le marché, nous renforcer, nous développer et assurer notre avenir.

Bruxelles. 19 août 2022

Jacques MASSART
Directeur général

